



PROCES VERBAL

ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL 1426 CORCELLES-PRES-CONCISE

31 août 2020 – 20h00

Le président Didier Bourgeois souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'assemblée.

Il précise que nous avons pris les mesures de protection demandées par la préfecture concernant la COVID 19 et de ce fait sommes autorisés à tenir notre assemblée dans les règles.

ORDRE DU JOUR

Selon convocation du 13 août 2020 :

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté sans modification.

2. Appel

46 personnes sur 57, selon liste du registre, répondent à l'appel. 4 personnes sont absentes et 7 personnes sont excusées. Le quorum étant atteint, la séance peut donc avoir lieu valablement. 2 auditeurs sont également présents.

3. Assermentations

Aucune assermentation à ce jour.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention.

5. Communications du bureau et élection de celui-ci

Le Président prend la parole. Nous avons reçu la démission de Mr. Mauro Ambrosini.

Election du bureau :

Présidence : Didier Bourgeois, réélection par acclamation.

Vice-présidence : Malou Meyer, réélue sous applaudissements

Scrutateurs : Vincent Jaquet et Evelyne Oguet sont réélus comme scrutateurs officiels

Scrutateurs suppléants : Tony Vona et Rebecca Payot sont réélus comme suppléants.

6. Préavis N° 1/2020-2021 : Comptes et gestion de l'exercice 2019

Rapport de la commission de gestion (**Olivier Golay, rapporteur**)

Adoption.

Le préavis N°1/2020-2021 tel que présenté est adopté à l'unanimité des voix sans abstention et sans avis contraire.

7. Préavis N° 2/2020-2021 : Arrêté d'imposition pour l'année 2021

Rapport de la commission de gestion (**Olivier Golay, rapporteur**)

Adoption.

Le préavis N°2/2020-2021 tel que présenté est adopté à l'unanimité des voix sans abstention et sans avis contraire.

8. Projet de la Carrière du « Bois de la côte »

Réponse de la Municipalité suite à la motion du 7 octobre 2019 adoptée par le Conseil Général lors du dernier Conseil.

Le Président nous fait lecture d'une copie de lettre qu'il a reçue en tant que président du Conseil et adressée à la Municipalité de Concise. Ce courrier informe que la Municipalité de Corcelles ferait appel à un vote populaire si l'objet était remis une fois à l'ordre du jour, démontrant que cet objet est clos.

Jacques Kehrli intervient : La parcelle de l'ancienne déchetterie doit impérativement être protégée dans le cadre de la mise à l'enquête du futur « PGA » C'est ce qui permettra aux générations futures de se protéger de nouvelles manœuvres.

Le Syndic répond : Oui mais de tout façon les ligues de protection de la nature feraient opposition pour cet emplacement.

9. Communications de la Municipalité

Le Syndic Philippe Humbert prend la parole et remercie l'assemblée.

Jumelage du 17 octobre 2020 : Une nouvelle Municipalité a été élue à St.Martin-Sous-Montaigu en France, le maire et son équipe ont émis le vœux de revoir les autorités de Corcelles pour autant qu'on puisse le faire, (en raison de la Covid19) Réunion prévue ici à Corcelles-près-Concise le 17 octobre 2020.

En raison des problèmes de sécheresse et de disponibilité dans l'arrondissement forestier, il n'y aura pas de sapin de l'avant cette année, bien des sapins de Noël.

Pas d'autre communication.

10. Propositions individuelles et interpellations

Jacques Kehrli parle du « Tout Ménage » du 13 mai 2020 qui mentionnait que tout véhicule immatriculé n'était pas autorisé de parquer sur le domaine public. Le Syndic répond que nous manquons de places de parc, vu le semi-confinement dû à la Covid 19, et les travaux au village, le but était juste de respecter les places pour ceux qui en avaient réellement besoin.

Patricia Aeschlimann suggère le contrôle de la vitesse par un radar smiley. Concernant le dépassement de la vitesse, il y a un vrai problème ! Réponse du syndic : Des contrôles radar ont

été effectués à plusieurs reprises. Peu de dépassement de la limite. Les contrôleurs ne veulent plus revenir contrôler ici car cet endroit n'est pas assez « rentable »

David Aeschlimann demande combien coûte un de ces panneaux de signalétique ?

Réponse du Syndic qui ne peut ici préciser le montant et que l'on pourra le voir dans les comptes 2020.

Jacques Kehrli demande pourquoi on commande deux fois des panneaux ? (Les premiers n'étant pas adaptés ou pas corrects ?).

Stéphane Pointet Municipal répond que 50 % de l'erreur vient de la part de la Municipalité et l'autre moitié de l'entreprise Signal SA.

Eric Payot relate les incohérences de la route du Village et la mauvaise gestion des places de parc. Le bord de la Rue du Tombex présente des barbelés au bord de la route et c'est dangereux. Le Syndic répond que les barbelés ne sont pas interdits !

Solène Ambrosini demande si on attend l'accident pour la limitation de vitesse ? Le Syndic explique que la commune est responsable du bus et de l'école, les patrouilleurs scolaires sont là pour cela, le reste est de la responsabilité des parents.

Solène Ambrosini ne comprend pas pourquoi le car postal ne veut pas venir charger les enfants dans le village ! L'ASIGE ne nous transmet pas les données actuellement, répond le Syndic.

Luc Humbert intervient : Les cars postaux ont dit « non, on ne passe pas dans le village ! » La Municipalité doit demander par écrit !!! Faisons une motion !!!

Jacques Kehrli suggère que la Municipalité écrive aux cars postaux sur la demande du Conseil !

Mme Knecht Svenja est éblouie dans son salon et demande s'il y a moyen de diminuer l'éclairage des lampadaires ! Le Syndic répond : Il faut spécifier quel lampadaire ! Les dimensions actuelles respectées sont : 1m 50 du mât et 6 m de long. Prière de faire une demande écrite à la Municipalité qui fera les modifications nécessaires.

Concernant le Val de Ruz (zone pilote) qui a diminué les lumières des lampadaires, le Syndic explique qu'ils suivent l'évolution par rapport à la criminalité et c'est un essai pour le moment !

Le Président suggère que l'on mette par écrit nos propositions et commentaires sur la manière d'envisager l'éclairage public.

Danièle Kehrli exprime que les habitants qui ont des lampadaires contre les maisons c'est juste exécration pour eux ! Hans Ruedi Därendinger trouve que non !

Pierre Humbert rétorque que les nouveaux lampadaires sont pourtant bien réglés !

Danièle Kehrli demande si on peut délimiter des espaces dédiés aux nageurs, d'autres pour les paddels etc. en face de la plage ? Pour ce qui relève du plan d'eau on doit faire une demande à l'état de Vaud, ce n'est pas de compétence municipale répond le Municipal Stéphane Pointet .

Valérie Humbert remercie la Municipalité d'avoir mis un miroir au bas du Tombex, mais personne ne respecte l'îlot !

Vincent Jaquet demande s'il y a eu discussion avec Concise pour utilisation des chemins communaux ? Le Syndic répond : pas de discussion pour le moment avec Concise... Procédure en cours, une mise à l'enquête publique paraîtra demain matin. Malheureusement il faut mettre

des limites, depuis la fin du semi-confinement, la circulation est pire qu'avant, et on met des restrictions partout !

Vincent Jaquet relève qu'il y a de plus en plus de défibrillateurs au sein des communes ! Il serait judicieux d'envisager d'installer ce type d'installation dans notre commune !

« Stayinlive » : application signalée par Morgane Humbert .

Il y en deux à proximité : un à l'EMS de Corcelles et un autre devant le local des pompiers de Concise.

Jacques Kehrli remercie les employés de la voirie pour les fleurs sur les fontaines !

Claude Därendinger notre représentant à l'ASIGE : Plusieurs membres au Comité Directeur ont donné leur démission ! Au Conseil du 9 septembre était à l'ordre du jour le budget 2020 – 2021. Celui-ci va augmenter fortement avec une nouvelle salle de gymn de Grandson. Plus de 6 mois budgétés. Réserve pour le COVID, transports spéciaux des élèves de 9^e à 11^e, qui ne rentrent pas à midi (1,5 mio), augmentation des salles...

La facture se fait au prorata en fonction des nombres d'habitants et des nombres d'enfants scolarisés.

De nouveaux locaux pour les pompiers sont également prévus.

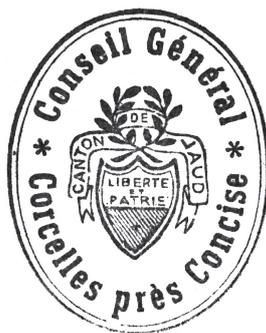
Vincent Jaquet exprime que vu l'augmentation du nombre de transports pour les élèves, pourquoi ne sensibilise-t-on pas les parents pour qu'ils ne les amènent pas eux-même en voiture ? Il y a là matière à réflexion.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie la Municipalité, la Boursière et la Secrétaire, ainsi que les employés communaux dévoués et remercie l'assemblée de sa participation constructive. Il invite les conseillers à partager le verre de l'amitié et clôt l'assemblée à 21h45.

La Boursière distribue les jetons de présence.

Le Président

Didier Bourgeois



La secrétaire

Ghyslaine de Blaireville



Distribution :

Dossier CG : 1 ex

Municipalité : 1 ex

Pdt du CG : 1 ex

Secrétaire du CG : 1 ex

Fait à Corcelles, le 31 août 2020